



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale  
des territoires

Service environnement

Biodiversité Forêt Chasse

Charleville-Mézières, le 02/05/2019

### **Synthèse des observations du public**

relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant  
les minimums et maximums des plans de  
chasse de grands gibiers pour la campagne  
2019-2020

Affaire suivie par : Damien MARTIN

Tel : 03 51 16 51 13

Fax : 03 24 37 51 17

@ : [damien.martin@ardennes.gouv.fr](mailto:damien.martin@ardennes.gouv.fr)

Le projet d'arrêté préfectoral fixant les minimums et maximums des plans de chasse de grands gibiers pour la campagne 2019-2020, a fait l'objet d'une consultation du public du 23 avril 2019 au 30 avril 2019 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.